

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sulpice les Champs s'est réuni à la mairie le 28 novembre 2023 à 20 heures selon convocation en date du 23 novembre 2023 sous la présidence de Madame la Maire, Monique DEPEIGE.

PRESENTS : Mme DEPEIGE Monique. M. BARBE Jean-Pierre. M. JALLAIS Patrick. Mme GRANGE Marie-Claire. Mme LACHAUD Carole. Mme GARRAUD Christelle. Mme MERLE Élodie. M. DESCHATRES Jean-Pierre. Mme PICAU Christine. PITZ Hervé. M. GIRON Ludovic

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2023.
- Redevance pour l'occupation du domaine public orange.
- Organisation du temps scolaire pour les années 2024,2025 et 2026.
- Contrat boost'comm'une 2023-2026
- Location maison 4 route d'Ahun.
- Demande d'achat d'une portion d'un chemin communal.
- Vente parcelles de terrain communal situées au Lotissement de la Genetière.
- Maison d'assistantes maternelles.
- Questions et informations diverses.

Mme Christelle GARRAUD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 2023/55 en date du 28 novembre 2023 portant sur le recouvrement Orange de la redevance pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame la Maire à recouvrer auprès d'Orange la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2023 soit la somme de **1146,00 €**.

Vote pour à l'unanimité.

Délibération N° 2023/56 en date du 28 novembre 2023 portant sur l'organisation du temps scolaire 2024/2026.[Résumé](#)

- En accord avec l'avis du Conseil d'école,
- Semaine scolaire à huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2024,
- Horaires suivants :
 - o Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 16h30

Vote pour à l'unanimité.

Délibération N° 2023/57 en date du 28 novembre 2023 portant sur le contrat Boost'Comm'une 2023/2026.[Résumé](#)

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer le contrat Boot' Comm'une 2023.2026.

L'aide maximale attribuée à la commune est de **16 520 euros** sur la période du contrat, avec un taux d'intervention de 25% du montant H.T. des investissements éligibles.

Vote pour à l'unanimité.

Délibération N° 2023/58 en date du 28 novembre 2023 portant sur la vente d'une portion d'un chemin communal situé à Chansard.[Résumé](#)

Monsieur LENOIR Jean-François demande à acquérir une portion de chemin communal jouxtant ses maisons cadastrées section AY N°142 et AY N°268 situées au village de Chansard. Les conseillers municipaux prennent connaissance du plan.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Monsieur LENOIR Jean-François et fixe le prix de vente à deux cents euros (200,00€), précise que tous les frais seront à la charge de Monsieur LENOIR Jean-François (bornage et acte notarié), autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité

Délibération N° 2023/59 en date du 28 novembre 2023 portant sur la vente des parcelles cadastrées section ZD N° 86 et ZD N°113 situées au lotissement de la Genetière.[Résumé](#)

Monsieur SOILIHI Ben Ali et Mme ABDOURAHAMANE Zaharia demandent à acquérir deux parcelles de terrain cadastrées section ZD N° 86 et ZD N° 113 jouxtant leur propriété située au lotissement de la Genetière. Ils proposent la somme de 1 250,00€.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente, tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Vote pour à l'unanimité

Délibération N°2023/60 portant sur des décisions modificatives budget Service de l'Assainissement (ajouté à l'ordre du jour).

Cpte 621 : personnel extérieur au service : **-87,00€**

Cpte 611 : Sous traitance générale (satese) : **+ 87,00€**

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

Délibération N° 2023/61 en date du 28 novembre 2023 portant sur la location de la maison située 4 route d'Ahun.

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la maison située 4 route d'Ahun à Saint Sulpice les Champs est vacante. Elle indique que ce logement est conventionné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de faire appel à l'agence Marcon (Aubusson) pour conseiller la commune, (quel loyer appliquer) et faire les démarches nécessaires pour trouver un locataire, par la suite la commune se chargera de faire payer le loyer.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité

//////////

Questions et informations diverses.

Maison d'assistantes maternelles : La convention de mise à disposition du local doit être refaite.

Bulletin municipal : Un bulletin municipal sera fait, il est en cours de rédaction.

Colis des ainés : Mme Monique DEPEIGE, maire, indique qu'elle est allée avec Madame Marie-Claire GRANGE, 3^{ème} adjointe, faire les achats pour les colis. Elle invite les conseillers qui le souhaitent à faire la distribution mi-décembre. Des équipes de deux se forment.

Vœux du maire : Le Conseil municipal décide qu'ils auront lieu le samedi 13 janvier 2024, un apéritif sera offert.

Vente bois : Un exploitant forestier a acheté à un particulier du bois à Ventenat. La Commune lui a vendu pour la somme de 1500,00€ les arbres qui avait poussé dans le chemin pour le dégager et lui permettre de passer.

Photocopieurs : Madame Monique DEPEIGE, maire informe les conseillers qu'elle a reçu avec Monsieur Jean -Pierre BARBE, 1^{er} adjoint et Mme Marie-Claire GRANGE, 3^{ème}

adjointe le représentant de Toshiba. Le photocopieur de l'école est usé et arrive en fin de contrat. Le photocopieur de la mairie sera mis à l'école en noir et blanc et un photocopieur neuf sera installé à la mairie courant février. Ce nouveau contrat est moins cher que le précédent.

Souffleur à feuilles : Madame le Maire informe les membres du conseil que le souffleur à feuille a été volé sur la place en bordure de route le 23 novembre. Elle va aller déposer plainte à la gendarmerie.

Remplacement agent communal à la retraite : Madame le Maire propose à compter du 1^{er} janvier 2024 de garder M. Franck Chavignaud (adjoint technique) à raison de 15 heures hebdomadaires et de recruter un autre adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires.

La séance est levée à 23 heures 15.

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la réunion du 12 décembre 2023.